

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 3 février 2017

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2017-1-6-1**

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ANNEE 2016**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est, de longue date, un acteur engagé du développement durable. Ses politiques innovantes en matière d'accompagnement des personnes, notamment dans le cadre de l'action sociale et de protection de l'environnement, en témoignent. Elles s'inscrivent dans une réflexion d'avenir et dans une volonté d'ancrage dans les territoires.

En 2014, le Conseil départemental affirmait son ambition de soutenir résolument un développement économique exemplaire pour les habitants et respectueux de l'environnement en lançant la démarche « Planètes 68 ». Depuis, les leviers de transformation se mettent en place dans les champs de compétences et d'intervention du Département pour s'adapter aux évolutions de la société comme aux changements climatiques et exigences en matière d'énergies.

L'année 2016 a connu, de ce point de vue, des marqueurs forts permettant de faire évoluer les modes d'intervention et de faire face aux responsabilités de la collectivité dans un contexte économique, institutionnel et financier compliqué.

Le rapport de développement durable est un outil de travail pour les élus et les agents de la collectivité. Il met en lumière les actions et politiques du Département, ainsi que les orientations et programmes appliqués de nature à améliorer la situation en matière de développement durable solidaire tout en facilitant la transition économique. Le bilan des actions menées présente également des pistes d'amélioration, de nouvelles transversalités et de créativité de la collectivité haut-rhinoise en interne ou avec ses partenaires. De l'environnement à l'action sociale, en passant par les routes ou la culture, ce rapport est la synthèse de plusieurs dizaines d'actions, grandes ou petites, menées pour le développement serein du Haut-Rhin.

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulant leurs actions engagées en faveur du développement durable.

Concrètement, le présent rapport va différencier d'une part les actions stratégiques menées sur le territoire au titre des politiques publiques et d'autre part, celles engagées sur le patrimoine et les services de la collectivité dans une démarche d'exemplarité. Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées comme pour les rapports des années 2011 à 2013, les différentes finalités seront essentiellement illustrées par des actions menées dans le cadre de « Planètes 68 ».

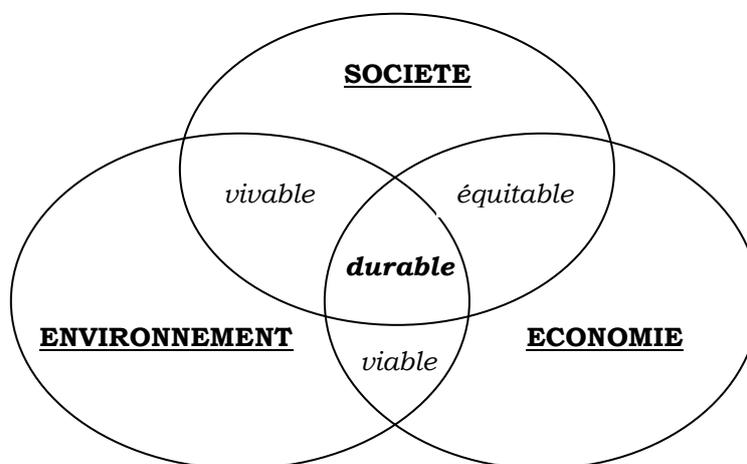
### **La définition du développement durable**

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport BRUNDTLAND, base des travaux du sommet de RIO).

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. En effet, l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

- Un schéma

L'aire d'intersection des trois sphères « Société – Economie – Environnement » constitue l'objectif d'un développement durable.



- Un slogan

Penser globalement, agir localement.

- Quatre principes

Le principe de participation

Le principe de solidarité

Le principe de responsabilité

Le principe de précaution

- Cinq finalités

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## **La démarche « Planètes 68 »**

- Des prémices dès 2000

Depuis l'année 2000, le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste visant à intégrer les principes du développement durable dans les politiques départementales. Cette orientation politique forte a pu s'appuyer sur le savoir-faire du Département, reconnu au niveau national, qu'il s'agisse de problématiques de barrages, étiages, rivières, zones humides, préservation de la ressource en eau, gestion des déchets, protection du patrimoine naturel... Aussi, l'action départementale se décline, entre autres, depuis plus de 15 ans dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Ces cadres constituent des lieux permanents et appréciés de participation, de solidarité, de responsabilité et de précaution et créent des occasions régulières d'échanges entre les acteurs de terrain concernés par une question ou une autre en matière d'environnement, d'agriculture, de cadre de vie... L'audit réalisé en 2012 fait apparaître une démarche reconnue, un dialogue renoué, des partenariats actifs et la cohérence des politiques mises en œuvre. L'actualisation de cette réflexion étayée par un bilan détaillé de 15 ans de mise en œuvre du GERPLAN a permis de redéfinir un nouveau cadre d'intervention de la collectivité départementale en 2016 en faveur des territoires, ciblé prioritairement sur les actions « nature et biodiversité ».

- Un plan Energie adopté en 2007

Concernant l'énergie, le Conseil départemental a adopté en 2007, avant la crise, son « Plan départemental de maîtrise de l'énergie ». Il préconisait déjà des économies d'énergie à réaliser dans des bâtiments départementaux, ainsi que des études de potentiel d'énergies renouvelables à mener à l'échelle de l'espace transfrontalier. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergie renouvelable (EnR) en encaissant des recettes provenant de panneaux photovoltaïques installés sur des toitures et des trois premières turbines installées sur le canal du Rhône au Rhin déclassé ; une régie autonome d'électricité a été mise en place à cette fin. De même, les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante de l'énergie.

- Une extension progressive à tous les domaines

L'ambition haut-rhinoise de développement durable s'étend progressivement à l'ensemble des politiques départementales avec comme objectif de sortir de l'antagonisme économie / environnement en utilisant notamment les leviers de la nécessaire transition énergétique à mener pour dynamiser le développement économique de manière innovante. Dans cette optique et en réponse à la crise, la collectivité départementale s'impose d'abord à elle-même des efforts d'optimisation dans tous les domaines et une meilleure adéquation des budgets aux calendriers des projets. Ces deux principes sont révélateurs de sa gestion rigoureuse et sobre, indispensable à un cheminement vertueux.

- Une approche pragmatique et technique à finalité sociétale

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables. L'approche pragmatique et technique a aussi son revers, celui de moins mettre l'accent sur les aspects liés à la communication. Aujourd'hui, au vu des enjeux de la crise économique, il importe de mieux faire connaître et partager les choix originaux et efficaces mis en œuvre en Haute Alsace dans de nombreux domaines, et ceci souvent de longue date. La transition écologique et la transition économique impliquent un changement de société.

Le rapport annuel sur le développement durable de l'année 2016 a été une nouvelle occasion de constater qu'il y a lieu aujourd'hui de généraliser la démarche « transition énergétique » initiée de manière transversale au sein de l'administration départementale dans le cadre de la culture managériale et incitant à interroger les diverses politiques départementales au regard des enjeux de la transition énergétique pour tendre à plus d'efficacité collective et de sobriété énergétique.

- Des actions fortes dans le domaine social

L'année 2016 a permis de franchir une nouvelle étape dans la cohésion sociale avec l'élaboration partenariale d'un projet ambitieux de maintien des liens sociaux des bénéficiaires du RSA par l'intermédiaire du développement du bénévolat.

- Six axes d'orientation à intégrer à toute politique départementale

L'ensemble de ces éléments de contexte conforte les axes de la démarche « Planètes 68 » qui visent à ne pas se limiter à développer des énergies renouvelables, mais aussi, en parallèle, à dégager activement des économies d'énergie dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (notamment par l'isolation thermique des bâtiments) et agir sur les comportements et usages pour aller vers plus de sobriété et un véritable changement de société. Dans ce but, le Département a prévu d'engager les actions dans les domaines suivants :

- la sobriété énergétique au sein de la collectivité ;
- l'incitation à la sobriété énergétique des tiers ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la production d'EnR en régie ;
- le développement des EnR dans les territoires ;
- les leviers économiques de la transition énergétique.

- Des actions déclinées dans un programme opérationnel 2014-2020

Planètes 68 a été élaborée en respectant le cadre réglementaire du Plan Climat Energie Territorial (PCET), conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui s'impose à notre collectivité.

Le programme a été conçu d'emblée de manière évolutive. Mais surtout, le principe itératif est devenu inhérent à la démarche de travail du Département, basée sur un cercle vertueux (écouter, concevoir une réponse, expérimenter, évaluer le retour, ajuster, écouter à nouveau...) et partagée avec ses partenaires.

Chaque pilote d'une action du programme opérationnel peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	
Objectifs non tenus, action posant question	

## **A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **A.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l’Energie**

La maîtrise de l’énergie constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l’alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l’économie globale et sur les budgets des ménages.

- Le PCET du Département du Haut-Rhin a été adopté en même temps que la démarche « Planètes 68 » lors de la séance du Conseil départemental le 13 mars 2014. Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :
  - les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d’atténuer le réchauffement climatique et de s’y adapter,
  - le programme des actions à réaliser afin, notamment, d’améliorer l’efficacité énergétique, d’augmenter la production d’énergie renouvelable et de réduire l’impact des activités en termes d’émissions de GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l’énergie et au climat,
  - un dispositif de suivi et d’évaluation des résultats.
- Le programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 » regroupe à la fois des actions déjà engagées mais aussi des projets ayant émergé des discussions menées avec nos partenaires dans les nombreuses instances de gouvernance des différentes politiques publiques départementales. Des actions complémentaires, demandant un approfondissement en liaison avec les acteurs concernés, viendront s’y ajouter lors des révisions régulières prévues dans le processus.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Soutien à l’amélioration thermique</b>					
Réhabilitation thermique du parc social	Action 2.2.1	Sur les 49 000 logements sociaux haut-rhinois, 15 400 présentent des charges énergétiques supérieures à la moyenne régionale. A travers ses fonds propres, le CD68 est l’un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), voire la Région Alsace et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Remédier à la précarité résultant de logements énergivores Elaborer un dispositif de financement simple et efficient pour : - simplifier la démarche pour les bailleurs et le contrôle de l’atteinte des objectifs - promouvoir le gain énergétique le plus efficient sans fixer de seuil contraignant pour respecter les équilibres économiques des opérations - garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux.	Le nouveau dispositif en vigueur depuis 2014 a concerné 852 logements pour 2,513M€ de subventions à fin 2016.  Nb de logements réhabilités en 2016 : 441 (188 en 2015)  Soit 287 logements réhabilités par an en moyenne.	

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Soutien à l'amélioration thermique</b>					
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants	Action 2.2.2	Les propriétaires occupants sont plus nombreux dans le Haut-Rhin qu'en moyenne nationale (63,5 % contre 58 %). Certains ont un niveau de revenus faible ou très faible et subissent de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie sans pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de dossiers /logements engagés : 58 au 01/12/16 (dont 7 LHI/TD), 11 en cours d'engagement	😊
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés	Action 2.2.3	Le parc locatif privé comprend un segment dégradé hébergeant des ménages modestes, voire très modestes. Il est alors considéré comme du « logement social de fait ». Il constituait jusqu'à présent le seul statut d'occupation non ciblé par l'action départementale.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de dossiers /logements engagés au 01/11/16 : 29 + 3 en cours d'engagement	😐
Soutien à la production neuve très sociale en BBC	Action 2.2.4	Lors d'acquisitions d'immeubles existants, les bailleurs tendent à un niveau BBC après travaux. Les ménages intégrant ces logements sont donc théoriquement plus à l'abri d'une situation de précarité énergétique. Cependant, les niveaux de loyers sont différents selon la nature du parc et ses règles de financement. De ce fait, les ménages les plus modestes se trouvent souvent exclus des opérations très performantes sur le plan énergétique.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de logements financés PLAI : 68 pour un objectif de 100	😐
<b>Alternatives à la voiture individuelle</b>					
Soutien et promotion des mobilités durables	Action 2.3.3	Il convient d'informer, de sensibiliser et d'éduquer sur les modes de déplacement plus durables que les déplacements en voitures particulières.  La loi SRU adoptée en 2000, développe le concept des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE), Interentreprises (PDIE), d'Administrations (PDA) ou Scolaires (PDS) et encourage fortement les autorités organisatrices de transports (AOT) à les mettre en œuvre.	Encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle Inciter au covoiturage  Inciter les entreprises, administrations et établissements scolaires à mettre en place des PDE/PDA/PDS	Cette action figure dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable adopté le 5 décembre 2013. Action non démarrée.  Transfert de la compétence transport à la Région au 01/01/2017 (Loi NOTRe)	👋

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Alternatives à la voiture individuelle</b>					
Développement des itinéraires cyclables	Action 2.3.4	Depuis 1988, le CD68 met en œuvre une politique en faveur des modes doux, notamment par des itinéraires cyclables.  En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo.	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables touristiques, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...)	A ce jour : 566 km, dont plus de 225 en site propre  Définition du cadre de travail pour l'élaboration du nouveau schéma (2016-2017).	😊
Incitation au covoiturage et site de réservation	Action 2.3.5	Le CD68 impulse une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables et a inauguré en février 2012 la plateforme de covoiturage <a href="http://www.covoiturage67-68.fr">www.covoiturage67-68.fr</a> en partenariat avec le CD67.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale d'élargissement du bouquet de mobilité proposé.	Le nouveau site de covoiturage est ouvert depuis mars 2015 ainsi que le lien avec VIALSACE.  Un flyer tout public a été élaboré et transmis aux Pays selon la demande	😊
Soutien au fonctionnement de la navette de l'Euroairport	Action 2.3.7	Depuis 2008, la CC3F organise une navette régulière entre la gare de SAINT-LOUIS et l'Euroairport. La fréquentation de l'ordre de 100 000 passagers par an est en hausse régulière.  Le CD68 contribue à hauteur de 40 % du fonctionnement.	Fidélisation des usagers sur la navette routière en attendant la réalisation du projet de raccordement ferré de l'Euroairport  Hausse progressive de la fréquentation	93 269 passagers transportés en 2015, près de 100.000 en 2016.	😊
Soutien au fonctionnement des transports complémentaires locaux	Action 2.3.8	18 zones de transports à la demande (TAD) existent sur le département pour répondre à des demandes locales et ponctuelles de transport. Les zones de desserte sont limitées aux intercommunalités. La performance et l'attractivité s'avèrent mitigées. Il n'existe pas d'articulation précise avec l'offre départementale. Le CD68 subventionne largement ces services dans le cadre des CTV.	Développer le TAD comme une offre complémentaire de l'offre régulière départementale, ayant vocation à s'adresser à tous et à couvrir les territoires qui en expriment le besoin. Homogénéiser l'offre de TAD proposée par les Territoires à travers la mise en place d'un référentiel commun. Rendre plus attractifs les transports collectifs alternatifs à la voiture  Assurer la continuité de la chaîne des déplacements, l'intermodalité.	Action non démarrée du fait du transfert de la compétence transport à la Région au 01/01/2017 (Loi NOTRe)	👋

- Les transports départementaux

En 2016, 33,8 M€ ont été alloués aux transports en commun interurbains sur route et aux transports scolaires.

Les 400 services spéciaux scolaires transportent quotidiennement près de 31 000 élèves (écoliers, collégiens et lycéens) réduisant de ce fait considérablement le nombre de déplacements en véhicules individuels.

Notons que les critères d'attribution des marchés font apparaître notamment le niveau de filtrage des particules des autocars affectés à ces services.

Le nouveau schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin a été adopté le 5 décembre 2013. Il a pour objectif d'améliorer les performances globales ainsi que l'attractivité du réseau départemental. Il est conçu pour favoriser le report modal avec d'autres catégories de transports en commun comme le transport ferroviaire, de rechercher une meilleure attractivité de nos lignes de bus pour les déplacements domicile-travail, notamment pour les frontaliers, pour réduire les déplacements en véhicules personnels et pour limiter les encombrements récurrents aux entrées des grandes villes et à la frontière suisse.

La compétence transport sera transférée à la Région au 01/01/2017.

- Les énergies renouvelables dans les territoires

La collectivité apporte son soutien pour la promotion des énergies renouvelables dans les territoires.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Développement des EnR dans les territoires</b>					
Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin	Action 5.1	La géothermie présente un potentiel particulièrement élevé au sein du fossé rhénan. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets.  Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an.	Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée	En 2015, ES et Engie, ont déposé un permis d'explorer les ressources géothermiques auprès des services de l'Etat sur le secteur de l'étude du CD68. Cette action, finalisée avec succès en 2015 est en attente de la décision de l'Etat sur les permis d'explorer.	☹

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Développement des EnR dans les territoires</b>					
Emergence de parcs éoliens	Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Du fait de l'absence de données précises sur les migrations de l'avifaune, la trouée de Belfort est transitoirement exclue en attendant la réalisation d'une étude complémentaire.	Lever les hypothèques induites par l'absence de données avifaunistiques dans la trouée de Belfort.  Puis accompagner les porteurs de projets de parcs éoliens selon 2 axes : Bonne gouvernance pour meilleure acceptabilité Exigence accrue en matière de biodiversité au-delà des règlements	Réflexion méthodologique et élaboration des contours d'une étude radar réalisés, sur le secteur de la Trouée de Belfort.  Cahier des charges d'une étude radar finalisé, mais démarche provisoirement suspendue.	
Valorisation des déchets ligneux départementaux	Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	Valoriser les déchets ligneux  Contribuer à la filière bois-énergie	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables.	
Soutien à la mise en place de cultures biomasse	Action 5.4	La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage). Un potentiel de 150 ha représentant 900 Rep, soit 1 GWh/an, existe dans le département.  En outre, ces cultures permettent de lutter contre les coulées de boue.	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	Action mise en place depuis 2007. 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin.  Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)	
Stockage de biomasse ligneuse	Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin.  Contribuer au stockage du carbone.	En 2016 : 111 arbres, et 1.250 arbustes plantés le long des routes  1554 arbres et 3417 arbustes plantés dans le cadre des GERPLAN  2400 plants et boutures d'arbres le long des rivières	

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Développement des EnR dans les territoires</b>					
Soutien à la méthanisation	Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	Deux implantations ou plus dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée de 20MW (en capacité de fournir 200 GWh d'énergie par an).  La collecte sélective des bio-déchets est en place sur le secteur du SM4.	Réflexion en cours dans le secteur d'ISSENHEIM (quantification des apports, foncier, conventionnement...)	
Centre de recherches appliquées sur les solutions locales	Action 5.7	La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim place le Haut-Rhin au cœur de la problématique de la transition énergétique française. Une proposition franco-allemande de création d'un centre transfrontalier de recherche appliquée basé à Fessenheim commence à émerger.	Création d'un centre de recherche appliquée sur les énergies basé à FESSENHEIM	Réflexion en cours sur des plateformes énergétiques d'économie circulaire sur le secteur de FESSENHEIM - OTTMARSHEIM avec des projets de CSR et des échanges avec les partenaires allemands.	

## **A.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**

### Domaine de l'eau :

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département gère 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 M de m<sup>3</sup> d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, la Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le canal du Rhône au Rhin déclassé, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières dont le Département est membre et qui gèrent 720 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin. D'autres collectivités sont également accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre des GERPLAN. Chaque année, le Département consacre environ 4 M€ à cette politique qui répond à tous les critères de développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département a affecté 1 M€ à ce domaine en 2016 et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC) qui apportent leurs conseils pour la gestion des unités d'épuration collectives et les contrôles des installations individuelles d'assainissement.

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture, proche de 98,7 % des captages (734 ouvrages sur 744).

Le SATEP a également rédigé en 2014 un projet de cahier des charges pour la numérisation des plans des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

En 2015, il a également fortement participé, avec la chargée de mission SIG, à l'élaboration de plusieurs outils-métiers dans le domaine de la gestion patrimoniale. Des bases de données et fiches spécifiques ont été créées pour ces applications.

En 2016, l'intégration à cet outil-métier du carnet de bord précité a également démarré.

Une étude transversale « 0 phyto », subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a été réalisée entre février 2013 et février 2014, au niveau de 22 sites pilotes (1 Unité Routière de Colmar, 5 collèges, 7 bâtiments départementaux, 2 lacs et barrages départementaux, 2 digues de cours d'eau).

Cette étude a proposé un éventail de solutions techniques alternatives au désherbage chimique, adaptées aux différentes solutions. 21 projets d'expérimentation pluriannuelle de techniques alternatives ont été définis, avec les protocoles de suivi respectifs ; 13 de ces projets sont actuellement en cours ou achevés.

#### Domaine des déchets :

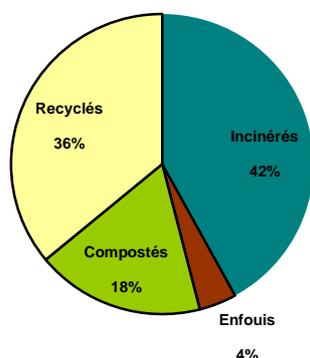
La forte implication du Département dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets depuis plus de deux décennies a permis d'obtenir des résultats de valorisation des déchets significativement supérieurs à la moyenne nationale.

Un bilan est réalisé chaque année pour mesurer l'évolution des différents segments de la gestion des déchets. En 2014 ont été collectés dans le Haut-Rhin :

- 126 kg/hab/an de déchets valorisation sous forme de matière issus des collectes sélectives, recouvrant les déchets propres et secs (verre, flaconnages plastiques, papiers/cartons, acier et aluminium) et les biodéchets : tendance haussière continue ;
- 272 kg/hab/an de déchets occasionnels des ménages issus principalement des déchetteries : stabilisation des quantités collectées ;
- 200 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles : baisse significative par rapport à 2015.

### **Filières d'élimination des déchets dans le Haut-Rhin**

#### **HAUT-RHIN 2014**



Si l'on compare le Haut-Rhin à la moyenne nationale, on constate que :

- Le taux de valorisation global est nettement plus élevé, avec 54 % (36% + 18%) contre 41 % en moyenne nationale,
- Le taux de valorisation énergétique, par incinération avec récupération d'énergie, est également significativement supérieur, avec 42 % contre 32 % en moyenne nationale,
- Le recours à l'enfouissement en décharge est très nettement inférieur, avec 4 % contre 27 % en moyenne nationale.

Cette compétence sera transférée à la Région Grand Est en 2017.

#### Domaine du patrimoine naturel :

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière. En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 434 ha dont notamment 677 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 757 ha de forêts. Il convient de préciser à ce sujet que le Conseil départemental bénéficie depuis 5 ans de la certification « FSC » (Forest Stewardship Council), pour la gestion de 668 ha de ses forêts.

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- les guides « Arbres remarquables du Haut-Rhin » et « plantes invasives », la Plaquette « savoir et faire pour les Haies », les affiches « Haie Champêtre » et « Plaidoyer pour le Lierre », les circuits pédestres et cyclistes autour des arbres remarquables
- la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN
- une gestion fine sur SIG des 17 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales ;
- l'inventaire complet des ripisylves des cours d'eau dont le Département assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières.
- l'inventaire des zones humides, déjà réalisés sur les bassins de la DOLLER, de la LAUCH, de la FECHT et de la WEISS, à réaliser sur les bassins de la THUR et de la LIEPVRETTE. Les résultats de ces inventaires seront progressivement intégrés aux SAGE correspondants

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace à travers des associations spécialisées : Grand Hamster, Grand Tétrás, Cigogne blanche, batraciens...

Domaine routier :

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes puis généralisée en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été. En 2016, une réflexion a été menée pour limiter le salage des routes départementales et l'empreinte « carbone » du déneigement en adoptant les interventions en fonction de la fréquentation routière.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Préserver les ressources naturelles</b>					
Préserver la ressource en eau potable	Action 3.1.1	Le département est alimenté en eau potable par 744 captages ou forages répartis sur tout le territoire de manière satisfaisante aujourd'hui. Mais la ressource en eau de proximité va se raréfier avec le changement climatique.  Aussi, il va devenir indispensable, d'une part de préserver la qualité de la ressource, d'autre part, de développer les interconnexions de réseaux pour densifier le maillage de sécurisation.	Alimenter en eau potable de proximité tous les Haut-Rhinois à un coût maîtrisé et en minimisant les risques de rupture du service	98,7% des captages sont protégés  2 études de sécurisation réalisées et 4 en cours  Démarche « Zéro phyto » appliquée à l'ensemble des sites du CD68.  Limitation du sel de déneigement.	😊
Préserver et restaurer les sites naturels	Action 3.1.2	Les sites naturels sont les garants du bon fonctionnement des quatre grands types de services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approvisionnement (eau, bois, ...)</li> <li>▪ Culturel (paysage, ressourcement, ...)</li> <li>▪ Assistance (photosynthèse, cycle des nutriments, ...)</li> <li>▪ Régulation (prévention des inondations ...)</li> </ul>	Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes.	Acquisitions à CERNAY (5,16 ha) et STEINBRUNN LE HAUT (0,15 ha).  Création d'1 ZPENS à HEIDWILLER (27 ha).  1485 ha de propriété du Département classés en ENS et début rédaction d'une Stratégie départementale ENS	😊
Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques	Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des pratiques agricoles qui combinent le respect de l'environnement et la viabilité des exploitations agricoles.	Contribuer à la mise en place de MAEC pour mieux respecter l'environnement tout en préservant la viabilité des exploitations agricoles	Plus de 12 500 ha engagés à nouveau en 2015 et 2016 (après adoption nouvelle PAC en 2014)	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Réguler les débits des rivières</b>					
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau	Action 3.2.2	La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eaux superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations	Les SAGE de la Lauch et de la Doller sont en cours de finalisation. Certains projets ont déjà été soutenus en préfiguration des SAGE qui seront approuvés en 2017.	😊
<b>Protéger les populations des risques d'inondation</b>					
Préserver les champs d'expansion des crues	Action 3.3.1	Environ deux tiers de la population du Haut-Rhin vivent dans des zones protégées par 200 km de digues et environ 50 petits barrages. Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place.	Maintenir le niveau de protection des biens et des personnes au niveau actuel, soit un risque d'inondation sur cent chaque année	Le réseau de 250 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes.  8 études de dangers (EDD) ont été réalisées en 2016.  5 modélisations hydrauliques 2D ont été produites	😊

### **A.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains**

#### **• Famille, Insertion et Logement**

L'année 2016 a été marquée par des enjeux forts.

Les politiques Famille, Insertion et Logement, en interaction, constituent un enjeu majeur pour le Département, appelant un plan d'action stratégique, une amélioration continue du pilotage et des réponses innovantes.

L'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes reste une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers.

Dans un contexte de massification de la précarité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devient un enjeu quotidien pour les travailleurs sociaux du Département, les incitant à élaborer des réponses coordonnées avec tous les acteurs locaux pour démultiplier leurs capacités d'intervention et répondre ainsi au mieux aux besoins des usagers.

La politique insertion et rSa est le premier poste budgétaire de la Solidarité.

Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge conséquent (près de 50 M€), la collectivité s'est engagée à activer un ensemble de leviers en :

- appliquant le « juste droit »,
- renforçant les dispositifs d'accompagnement et initiant des expérimentations,
- mobilisant les acteurs d'un territoire et en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen,
- prenant ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du rSa dans un cercle vertueux par le biais du bénévolat, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi.

### **Développer la complémentarité**

Face à la prégnance des difficultés sociales à MULHOUSE, le Conseil départemental et la Ville ont décidé de collaborer plus étroitement au travers d'un projet de Développement Social Intégré (DSI). Ce nouvel espace de travail permet depuis 2010 de renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions dans divers domaines.

Par exemple, pour apporter une réponse coordonnée à la précarité, une organisation dédiée est en place depuis 2013 pour l'Action Sociale de Proximité. Bénéfice pour l'utilisateur : rapidité de traitement des demandes d'aide (côté Ville), facilité d'accès à l'accompagnement social (côté CD68), équité de traitement pour tous les mulhousiens.

### **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle :**

#### **Les plateformes rSa**

- poursuite de la dynamique impulsée par la plateforme rSa mulhousienne, étendue à toute l'agglomération et mise en place de la plateforme rSa de COLMAR ;
- réalisation du test d'éligibilité par un véritable réseau d'acteurs sur le territoire et possibilité de prendre un rendez-vous immédiatement à la plateforme ;
- élargissement des missions de la Plateforme rSa : réalisation en un seul lieu et en un seul temps de l'instruction administrative de la demande rSa, de l'information droits et devoirs et du Bilan Socio Professionnel ;
- démarche de proximité, avec pour objectifs la réduction des délais et une prise en charge rapide afin d'éviter les phénomènes de précarisation et de désinsertion,

**La sensibilisation des publics - bénéficiaires du rSa - à l'éco-responsabilité**, par le réseau des acteurs concourant à la politique départementale d'insertion

**Le bénévolat des bénéficiaires du rSa, comme vecteur d'inclusion**, axe majeur de la politique d'insertion, ce dispositif nouveau élaboré en 2016 sera mis en œuvre en 2017.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Accompagnement social adapté au changement sociétal à mener</b>					
Sensibilisation à l'éco-responsabilité des publics en insertion	Action 6.2.2	Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique départementale d'insertion touchent annuellement environ 9 500 bénéficiaires du rSa. Ces publics bénéficient de sensibilisation à la transition énergétique et à des éco-gestes adaptés, qui, en outre, leur permettent de réduire leurs factures énergétiques. De plus, parmi les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) soutenues financièrement par le Département, certaines interviennent dans les secteurs d'activité s'inscrivant par nature dans les objectifs de « Planètes 68 » : le tri et la valorisation des déchets, l'entretien des espaces verts et naturels, le maraîchage biologique, l'entretien du patrimoine local.	Sensibiliser les publics en insertion à la transition énergétique en leur indiquant des éco-gestes concrets et adaptés à leur situation et participer au développement des démarches de l'économie verte.	Conventionnements Conseil départemental /structure, à la fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2016 mentionnant la démarche Planètes 68 : réalisé 100 %	😊
Sensibilisation à l'éco-responsabilité des publics en insertion	Action 6.2.2	Certains bénéficiaires du rSa, bien que relevant de l'accompagnement social ne sont pas accompagnés. D'autres sont suivis par nos partenaires avec des financements départementaux ou de l'Etat. Enfin, une partie d'entre eux bénéficie d'un double accompagnement (CG et Etat), ce qui induit parfois un manque de cohérence et complexifie la compréhension du système pour les bénéficiaires.	Mise en place d'un système global lisible avec accompagnement sur objectifs incluant l'établissement d'un Contrat de partenariat = contrat d'engagement réciproque (CER) pour les bénéficiaires suivis par un intervenant non financé par le Département	Démarche présentée à 8 associations sur MULHOUSE : 5 ont répondu positivement, dont 3 ont déjà signé une convention de partenariat (APPUIS, UDAF, ARMEE du SALUT)  Convention signée en 2016 avec Solidarité Femmes	😊
Mise en, forme de plateformes rSa	Action 6.2.6	Sans plateforme, de nombreux dossiers de rSa déposés sont incomplets, le temps entre le dépôt d'une demande rSa et la mise en place de l'accompagnement est relativement long (5 mois en juin 2011 en moyenne à MULHOUSE). Cela peut avoir un effet démobilisateur sur les usagers pour lesquels le taux d'absentéisme aux rendez-vous est souvent élevé.	Améliorer le service rendu en permettant une mise en place plus rapide des droits et de l'accompagnement  Faciliter l'accès aux droits connexes (ex : CMU)	Mise en place d'une plateforme rSa à COLMAR : 120 personnes par mois y sont reçues en moyenne pour l'instruction de leurs droits et leur diagnostic socioprofessionnel	😊

- **Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

La politique départementale menée sur fonds propres s'est réorientée sur la réhabilitation thermique des logements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Département continue néanmoins à intervenir sur les autres champs liés à la production et à la lutte contre l'habitat indigne par le biais des crédits que lui délèguent l'Etat et l'ANAH jusqu'à l'issue de la convention de délégation des aides à la pierre en vigueur (soit au 31 décembre 2017), convention que le Département ne renouvellera pas.

Concrètement, la politique départementale de l'Habitat s'exprime à travers les actions suivantes :

- dans le parc public :
  - réhabilitation thermique du parc existant dans un objectif de baisse des charges des logements les moins performants énergétiquement, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales, ces charges étant « contraintes » [*politique menée sur fonds propres*] ;
  - production de logements locatifs sociaux (hors programme de rénovation urbaine), en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), et la plus adaptée notamment pour des personnes âgées en perte d'autonomie et les changements d'usage des bâtiments en milieu rural (sur la base d'une demande locative avérée) [*politique menée sur crédits délégués*].
- dans le parc privé :
  - sortie de l'insalubrité pour offrir des conditions de vie plus saines et contribuer à améliorer le confort et la santé des occupants [*politique menée sur crédits délégués*] ;
  - lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme national Habiter mieux décliné sur le territoire de compétence du Département (hors M2A) [*politique menée sur fonds propres et sur crédits délégués*].

- **Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil départemental mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des Conseils départementaux :

- 7 Espaces Solidarité territorialisés, 35 Centres médico-sociaux accessibles à toute personne jusqu'à sa retraite et 2 Espaces Insertion Nord et Sud ;
- près de 440 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin... ;
- 22 pôles gérontologiques dédiés aux personnes retraitées soit 65 professionnels du sanitaire et du social en contact direct avec les usagers ainsi que 3 médecins gériatres impliqués dans le soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

## L'animation sociale des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction de l'Action Sociale de Proximité, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences... mais aussi dans la reconnaissance de l'usager en tant qu'acteur.

La Direction de l'Action Sociale de Proximité, s'est engagée de façon concrète dans cette démarche. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre des projets suivants :

### **Les projets thématiques :**

#### **- Projets pour l'Insertion**

A ce jour, plus de 2/3 des actions sont en cours de réalisation ou déjà réalisées. L'une des principales difficultés de cette mise en œuvre consiste en la mobilisation des acteurs du territoire dans cette phase opérationnelle. C'est progressivement que ce partenariat de projet se construit et il demande du temps.

D'ores et déjà, nous pouvons souligner que la dynamique partenariale locale s'en retrouve renforcée.

#### **• Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement :**

##### Le dispositif d'Education à l'Environnement

###### *- Le principe de fonctionnement du dispositif*

- une structure associative régionale, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Départements) ;
- une charte régionale de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...) ;
- un label régional de qualité : le label CINE ;
- une instruction conjointe par les 3 collectivités et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional ».

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 200 000 personnes accueillies / an.

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 120 000 journées/enfant/ an.

- *Les moyens actuels du réseau*

Les chiffres suivants de l'actuel programme annuel de projets 2016, en €, illustrent l'implication des acteurs :

	<b>Région</b>	<b>CD67</b>	<b>CD68</b>	<b>Cumul</b>
Sensibilisation	106 900	144 591	163 415	414 906
Conception				
Projet de territoire	234 000			234 000
Dotation CINE		319 200	432 800	752 000
Dotation ARIENA	336 350	154 260	141 377	631 987
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</b>	<b>677 250</b>	<b>618 051</b>	<b>737 592</b>	2 019 615
<b>TOTAL INVESTISSEMENT en €</b>	<b>15 676</b>	<b>0</b>	<b>55 000</b>	70 676

Pour la part du Département du Haut-Rhin, il convient de rajouter les investissements lourds consentis aux programmes de construction-réhabilitation des CINE dont les derniers furent l'Observatoire de la nature de Colmar (2008) et la Maison de la nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN (2012) dont l'activité associative a débuté en 2014 grâce à la mobilisation de toutes les forces vives locales.

En 2015 et 2016, des programmes d'amélioration de l'accueil du public ont été soutenus auprès de la Maison de la géologie (41 k€) et Atouts Hautes Vosges (20 k€).

Pour le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'enveloppe Education à l'Environnement 2016 a été de 758 740 €/an en fonctionnement.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Sensibilisation du grand public</b>					
Sensibilisation des ménages modestes aux éco-gestes	Action 2.1.2	L'action départementale incitant à l'isolation des logements permet des gains énergétiques importants. Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent également dans le comportement et l'usage que les ménages font de leur logement. Quand ce dernier est réhabilité, il convient de valider les gains énergétiques réalisés en investissement par un usage adéquat.	Remédier à la précarité énergétique en incitant à des comportements plus sobres	Lancement d'un Appel à Projets pour la mise en œuvre de l'Accompagnement Social Lié au Logement et de l'aide à la gestion locative.	☹️
Numéro Unique de la réhabilitation thermique	Action 2.1.3	Il existe un grand nombre d'aides pour la rénovation thermique, de différents types (fiscales, marchandes, subventions nationales, locales, publiques ou privées, prêts bonifiés ...) chacun avec ses propres critères.  Le CD68 apporte une information simple et utile sur la rénovation thermique d'un logement, en la complétant au niveau local.	Permettre aux ménages haut-rhinois de trouver la solution adaptée à leur projet de rénovation thermique  Prévenir la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb d'appels reçus au 31/10/2016 : 550	😊
Education à l'Environnement	Action 2.1.1	Le tissu associatif alsacien dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement permet de couvrir un très large panel de publics et de thèmes.	Education, information, sensibilisation de tous les publics, à travers l'action du réseau régional d'éducation à l'Environnement, en vue de changements de comportements individuels et collectifs en matière de protection de la nature et de l'environnement et développement durable.	75 000 journées / participants soit 120 000 personnes	😊

• **L'accès à la culture, l'épanouissement par excellence :**

Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, en passant par les savoirs, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Elle est l'âme du développement et promeut les valeurs intrinsèques que sont le patrimoine, la connaissance, la créativité ou l'identité.

Le Département fait de l'accès à la culture, la volonté d'un ancrage social, territorial et linguistique prioritaire. Des processus culturels actifs, des structures culturelles haut-rhinoises bien réparties sur le territoire, des maillages d'acteurs, permettent de plus en plus à des publics de jeunes ou de personnes empêchées (les publics empêchés restent encore plus éloignés de la culture que les autres et particulièrement les publics en difficultés socio-économiques) d'avoir accès à la culture. La culture est avant tout une démarche en soi avec laquelle il faut se familiariser, et donc une question de sensibilité et d'attractivité. Le public jeune est

particulièrement insaisissable et nomade mais ils sont les citoyens de demain. La sensibilisation à la culture revêt donc un aspect très important. L'objectif est de renforcer le lien entre activités culturelles et citoyens, de développer la « culture de la culture » au sein de la population, notamment en renforçant la place de la médiation culturelle. La Médiathèque départementale fait notamment des actions d'animation en EHPAD, auprès de personnes handicapées ou en prisons.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Sensibilisation du grand public</b>					
Accès pour tous à la culture	Action 1.1.6	L'accès de tous à la culture est une priorité de l'action départementale dans sa dimension sociale et territoriale. Or, une frange importante de la population, notamment les personnes en situation de fragilité (personnes âgées, dépendantes, handicapées, relevant des dispositifs de solidarité), ou également les jeunes (collégiens) sont peu touchés par l'offre culturelle.	Réduire les inégalités dans l'accessibilité culturelle, travailler sur le vivre ensemble, l'intégration, en agissant sur les jeunes, citoyen de demain, et les personnes "fragiles" éloignées de l'offre culturelle	Des actions spécifiques sont mises en œuvre chaque année par les acteurs culturels conventionnés et directement par la Médiathèque du CD68	😊

#### **A.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**

- **Les personnes âgées : le vieillissement, un défi sociétal**

Permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible, accompagner celles en perte d'autonomie et soutenir les aidants reste des enjeux forts pour l'avenir sous l'effet conjugué des projections démographiques, de l'augmentation de l'espérance de vie notamment de celle des hommes et des progrès de la médecine. Dans ce contexte, le Département mène une réflexion constante pour répondre aux besoins évolutifs de ce public et proposer une offre de service adaptée à ces enjeux.

Aussi depuis 2015, les publics sont pris en charge selon une répartition par statut (retraité(e) ou non, dépendant ou non) et non plus sur un critère d'âge afin d'assurer la continuité d'un service public de qualité relevant désormais des compétences soit de la Direction de l'Autonomie (DA) soit de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP).

Dans cette nouvelle configuration, 8 159 familles ont bénéficié d'une intervention d'un professionnel pour une écoute, un soutien, un accompagnement et les 38 travailleurs sociaux du Service Social Gérontologique ont assuré 18 151 rendez-vous dont 9 347 à domicile.

Une 5<sup>ème</sup> et dernière **MAIA** (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie) installée en mai 2016 sur le Pays Thur et Doller est venue compléter la couverture départementale de cette offre. Les MAIA proposent un accompagnement intensif et personnalisé des personnes en situation complexe : en 2015, les gestionnaires de cas ont suivi 641 personnes âgées pour faciliter leur maintien à domicile. Les MAIA s'emploient à améliorer la coordination des professionnels sur le terrain et organisent des conférences sur la maladie d'Alzheimer auxquelles 471 aidants ont pu participer.

Si une attention particulière est accordée aux malades d'Alzheimer puisque 5 établissements ont été dotés d'un espace spécifiquement adapté à l'accueil de ce public ; la qualité des prestations offertes en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou en situation de handicap, fait l'objet d'un suivi attentif via les évaluations externes réalisées par des organismes habilités pour garantir ou améliorer le « *Bien vivre en EHPAD* ».

- **Les impacts de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement sur l'action sociale du Département**

L'année 2016 aura été marquée par la mise en œuvre des dispositions de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 dite loi « ASV », loi ambitieuse ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques sur une vision transversale de la thématique du vieillissement.

Réunissant les acteurs locaux du champ de la prévention, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a été installée en novembre 2016.

Un programme coordonné des actions de prévention individuelles ou collectives dans le département été adopté et un forfait autonomie a été attribué aux Résidences Autonomie (ex-logements-foyers) du territoire, confortant ces structures dans leur mission de prévention.

Mesure phare de la loi, la réforme de l'APA dont les objectifs sont de relever les plafonds des plans d'aide pour les personnes les plus dépendantes ou nécessitant davantage d'aides ainsi que d'alléger le « reste à charge » pour les personnes ayant les plans d'aide les plus lourds et celles aux revenus les plus modestes, s'est traduite en 2016 par la révision de plus de 1700 situations prioritaires et le calcul des droits de l'ensemble des bénéficiaires selon les nouvelles dispositions. Ces mesures améliorent les conditions de vie à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

Par ailleurs, la loi prévoit la création du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) qui réunira dans une même instance de concertation, les représentants des personnes âgées et des personnes handicapées consultées sur les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté mises en place en leur faveur.

- **Les personnes en situation de handicap : une réponse accompagnée pour tous !**

Le Département contribue au GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La MDPH a notamment pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle, des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Après 10 ans d'existence, la MDPH reconnue comme tête de réseau dans le champ du Handicap, a relevé avec succès son pari audacieux tant pour réduire les délais de traitement des demandes de prestations des personnes en situation de handicap que pour simplifier les démarches des usagers. En effet, grâce à la mise en place d'un système automatisé et performant, le délai de traitement est inférieur à celui, réglementaire, de 4 mois et des procédures simplifiées permettent de délivrer aux personnes âgées des cartes d'invalidité et/ou de stationnement.

Faciliter les parcours de vie, soutenir des projets individuels, optimiser l'offre en établissements et diversifier les solutions d'accueil restent des objectifs prioritaires :

- ainsi, en 2015, 3 140 personnes avaient un droit ouvert à la Prestation de Compensation du Handicap, 2 452 personnes ont bénéficié de l'aide sociale en établissement, 933 de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) et 718 personnes ont été aidées pour l'entretien du cadre de vie et les tâches quotidiennes comme les courses ou les repas.
- Pour mieux suivre les orientations en établissement et permettre aux établissements de gérer leurs listes d'attente, le logiciel **ViaTrajectoire**, projet structurant conduit et financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), est expérimenté depuis 2015 sur notre territoire et devrait être étendu à l'ensemble de la Région GRAND EST.
- Une candidature conjointe ARS, Education Nationale, Conseil départemental et MDPH a permis au Département d'être retenu en tant que site pionnier pour mettre en œuvre de façon anticipée le dispositif « Réponse accompagnée pour tous ». Cet ambitieux projet doit permettre de dépasser les contraintes administratives en replaçant l'utilisateur et son projet de vie dans une démarche elle-même co-construite dans une logique de parcours.

En terme de développement durable, le Conseil départemental favorise la mise en place d'un circuit de recyclage et de distribution d'aides techniques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre d'une action de prévention portée par le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT), en contribuant au financement de cette opération dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie installée en novembre 2016.

- **La parole de l'enfant et la place des parents :**

Le Département entretient depuis plusieurs années une dynamique de diversification des prestations permettant de construire des parcours de protection, adaptés à la diversité des situations. Dans le respect de la place et des responsabilités incombant aux parents, avec le souci de préserver les meilleures conditions de développement et de sécurité psychologique des mineurs, il a été acté le principe de recentrer en partie leur accompagnement sur des actions renforcées à partir du domicile en prenant davantage en compte leur parole.

- **La solidarité entre les territoires : les GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable**

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

Ce sont les structures intercommunales qui établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Les EPCI recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000<sup>e</sup>) ; un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

### **Les objectifs**

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de référence en matière d'aménagement du territoire pour, par exemple, la révision des documents d'urbanisme, la définition des zonages des mesures agri-environnementales, des travaux subventionnés par le Conseil départemental dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local et de mobiliser tous les acteurs en ouvrant un espace de dialogue entre eux sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

### **Le bilan à fin 2016**

- Quantitatif

- 24 structures intercommunales, sur les 25 que compte le Département du Haut-Rhin, se sont engagées dans la démarche ;

- 345 communes sur les 366 du territoire haut-rhinois sont concernées ainsi que 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier ;

- 23 plans d'actions sont validés ;

- 999 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises ;

- 5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :

- préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
    - amélioration du cadre de vie et du paysage,
    - prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
    - soutien à l'agriculture locale,
    - développement d'un bon climat socio-économique.

- 8 postes d'animateurs GERPLAN sont cofinancés par le Département, véritables chevilles ouvrières des structures intercommunales et relais entre échelles locale et départementale ;

- 28 M€ ont été dépensés en 15 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 10,3 M€ par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

- Qualitatif

- *Un dialogue renoué et des liens sociaux créés*

Grâce au GERPLAN, les structures intercommunales bénéficient au plus près de leurs préoccupations territoriales, d'un espace de dialogue, d'échanges et de construction avec les acteurs locaux. Ces liens se tissent au fil du temps à travers la concertation menée lors de l'élaboration des plans d'actions, les actions de communication et de promotion de la production et de la consommation locales, les actions de sensibilisation à l'environnement et de connaissance de son territoire.

La démarche GERPLAN engendre ainsi une connaissance et une reconnaissance des acteurs locaux entre eux, qui transcendent les clivages traditionnels et génèrent une dynamique de projet autour d'un territoire partagé.

- *Des partenariats actifs*

Au-delà des liens noués localement, des partenariats se sont construits entre acteurs de l'aménagement du territoire : structures intercommunales, Communes, Associations, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Département, organismes institutionnels (Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), Agence Régionale de Santé (ARS)).

- *Une politique départementale environnementale et agricole cohérente*

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil départemental était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence.

Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés par et avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département dispose d'un plan départemental rassemblant toutes les actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur ces actions.

- *Une démarche reconnue*

Pour sa démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € d'aide sur la période 2001-2005, au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Il a reçu également en 2004 un prix de reconnaissance de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (INET, UHA, ENSAIA, INFOMA, INSA, Institut Eco-conseil, lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour des interventions ou l'obtention d'informations sur la démarche.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Actions en lien avec les territoires de Vie</b>					
Démarche GERPLAN	Action 2.4.1	Les conflits d'usage sur les espaces ruraux et périurbains n'ont pas disparu. Les collectivités locales aspirent à une gestion sereine de ces conflits. Pour y aboutir, la connaissance des enjeux collectifs et la concertation restent à développer.	Favoriser une gestion concertée et collective des espaces ruraux et périurbains par la mise en œuvre de programmes opérationnels définis par les EPCI en lien avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et la contractualisation par des GERPLAN.	24 EPCI engagés sur 25, soit 345 communes sur 366 81 actions engagées en 2016, soit 226 000 € accordés (hors hydraulique)	😊
Incitation à une gestion des déchets préservant les ressources	Action 2.4.2	Incitation à intervenir notamment à deux étapes du traitement des ordures :  d'abord, en limitant leur production pour économiser les ressources comme l'énergie nécessaire à la fabrication initiale (éco-conception) ou au travers d'éco-gestes citoyens, puis à un recyclage maximum des matériaux.	Déploiement d'un programme Départemental de Prévention (PDP) des déchets pour diminuer de 10 % la production des déchets d'ici 2024.  Développer le recyclage et le compostage/méthanisation pour aboutir à 65 % de valorisation matière d'ici 2024  Développer la valorisation énergétique des déchets résiduels, notamment les Déchets d'Activités Economiques (DAE) encore enfouis en décharge, au travers de la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR)	La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, a transféré aux Régions la compétence de la planification de la gestion des déchets non dangereux jusqu'ici exercée par les Départements.  Toutes les étapes d'approbation d'un Plan ambitieux ont été franchies par le CD68, seule l'enquête publique restera à réaliser après le transfert effectif de la compétence au 01/01/2017.	😊
Un urbanisme qui respecte les équilibres	Action 2.4.3	Le CD68 émet un avis lors de chaque élaboration de PLU ou de SCOT dans un contexte où la réalité climatique impose de réduire l'impact des bâtiments et des déplacements.	Inciter à la prise de conscience des impacts énergétiques de l'artificialisation des terres	Participation à 77 réunions en tant que PPA (71 réunions PLU et 6 réunions SCOT) ; intervention dans les débats pour une moindre consommation d'espace.  Poursuite des avis en appuyant les arguments sur le PCET adopté en mars 2014	😊

#### **A.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- Le domaine de l'Eau

En assainissement, en plus du conseil sur l'optimisation des consommations énergétiques (l'aération, la recirculation et la déshydratation des boues sont les postes énergivores des stations d'épuration classiques à boues activées), l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins énergétiques supplémentaires.

En 2015 et 2016, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'effort de réflexion a porté, grâce à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux, presses à vis pour la déshydratation des boues en lieu et place des centrifugeuses nettement plus consommatrices d'électricité).

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations. Ce document incitait, avant l'obligation réglementaire, à une gestion patrimoniale et notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. En 2016, une mise à jour de ce carnet a été opérée et accompagnée d'une nouvelle campagne de sensibilisation des collectivités axée sur la nécessaire connaissance des réseaux et sur les pénalités financières, en cas de non atteinte d'objectifs minimaux ; à cette fin, des outils spécifiques en lien avec le SIG départemental ont été développés et mis à leur disposition.

Par ailleurs, les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, de manière à éviter des redondances en matière de sécurisation qualitative ou quantitative.

- Domaine de l'agriculture

En complément de son investissement (220 000 €/an) en faveur des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), le Département soutient également fortement les filières courtes dans le cadre des GERPLAN (50 000 € / an) et par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux. En 2016, plus de 2 200 usagers ont fait appel aux services de l'abattoir.

Enfin, le Département soutient la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage et leur insertion paysagère dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA), avec un soutien annuel de 200 000 €. 13 bâtiments ont été aidés par le Département en 2016.

- Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement

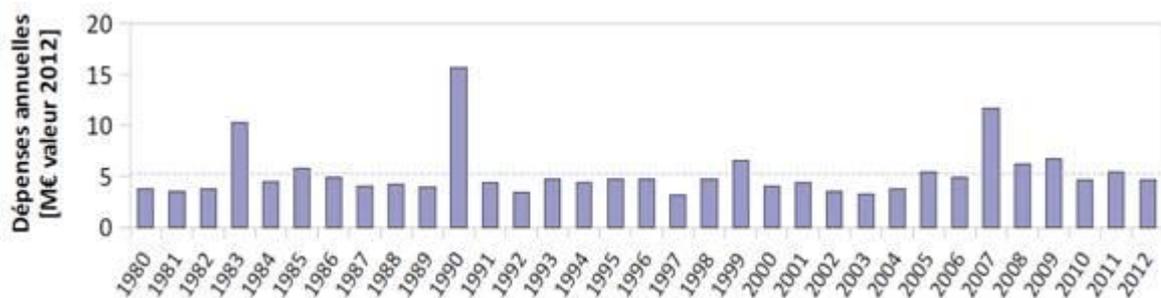
Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 hab/km<sup>2</sup> dans les fonds de vallées et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques naturels a permis la mise en place d'une importante cartographie de 245 km<sup>2</sup> des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les 250 km de digues de protection contre les crues et les 10 barrages départementaux permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

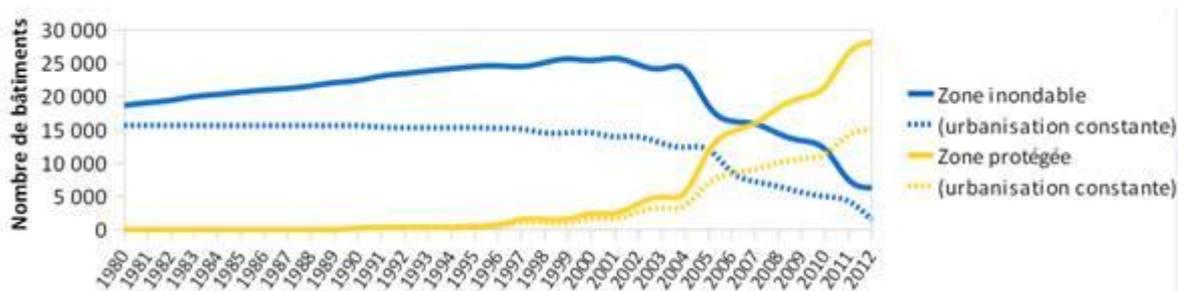
### Evaluation de la politique aménagement des rivières du Département depuis 1980

Un bilan évaluatif de la politique d'aménagement des rivières depuis les années 1980 a été réalisé en 2014.

Le travail a consisté en une recherche dans les archives du Conseil départemental et des Syndicats Mixtes de Rivières depuis 1968. Cela a permis d'estimer que le Département et les Syndicats ont consacré 170 M€ (valeur 2012) en 30 ans, soit un investissement moyen d'environ 5 M€ par an de 1980 à 2012. Seules 3 années se démarquent de cette moyenne : 1983 et 1990, marquées par des crues importantes et plus récemment 2007 avec les aménagements de protection contre les inondations de l'Euroairport.



L'analyse de l'efficacité de la politique s'est principalement intéressée à l'évolution du nombre de bâtiments en zone inondable. Les données cadastrales ont été utilisées pour reconstituer l'évolution du bâti, année par année, au regard de l'évolution des digues de protection. On peut ainsi estimer qu'au début de la politique il y avait environ 15 000 bâtiments en zone inondable pour une crue centennale et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 5 000. En tenant compte de l'évolution de l'urbanisation ces 30 dernières années, il apparaît que plus de 25 000 bâtiments sont protégés par des digues construites ou renforcées depuis le début des années 2000.



Lorsqu'on fait une estimation des dommages potentiels en cas d'inondation, on constate que les aménagements réalisés permettent de réduire sensiblement le coût des inondations par rapport à la situation antérieure. Le bilan économique (analyse coût-bénéfice) est positif puisqu'il est estimé à 45 M€ par an.

		<b>Coûts</b>	<b>Bénéfices</b>
Analyse ponctuelle en cas de T <sub>100</sub>	Investissements (1980-2012)	- 170 M€	
	Dommages directs	- 170 M€	
	Dommages évités		+ 810 M€
	<u>Différence</u>	+ 450 M€	
<b>Coût Moyen Annuel (CMA)</b>			
	Montant annuel moyen d'investissement	- 5M€/an	
	CMA de dommages directs	- 30 M€/an	
	CMA de dommages évités		+ 80 M€/an
	<u>Différence</u>	+ 80 M€/an	

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

- **Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les documents de la consultation (règlement de la consultation, Cahier des clauses administratives particulières ou Cahier des clauses particulières) il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP). La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP.

De plus, dans les marchés de transports terrestres réguliers de voyageurs, une clause environnementale a été intégrée dans le CCAP et reprise dans le Règlement de Consultation (RC) pour mémoire. L'éco-conduite a également été introduite. La clause environnementale indique que chaque candidat présentera des solutions technologiques et organisationnelles qu'il met en œuvre pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Ces éléments sont retranscrits dans le descriptif détaillé de lutte contre les polluants (EEV, SCR, additif, filtre...), ou de la norme de la motorisation dans le cadre du mémoire technique.

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). A titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les cahiers des charges.

Les dispositions à caractère social (marchés réservés, marchés de qualification et d'insertion professionnelle, clause d'exécution ou critère de jugement) représentent un levier pour l'insertion des publics prioritaires à l'emploi. Ces clauses peuvent aujourd'hui être incluses dans la plupart des marchés du Département (travaux, services, fournitures, maîtrise d'œuvre), notamment grâce à l'assouplissement en matière de mise en œuvre de la clause d'insertion par l'activité économique.

Enfin, les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) et avec d'autres collectivités sont favorisés. Des économies significatives ont été observées dans les marchés ayant fait l'objet de groupements de commandes.

### **Bilan chiffré 2016 :**

29 % des marchés contiennent des clauses environnementales (SOPAE, SOPAQ, SOSED, SOGED, performance en matière de protection environnementale, respect de la norme environnementale...), contre 21 % en 2015.

5 779,75 heures d'insertion ont été réalisées par des publics prioritaires à l'emploi dans le cadre de l'exécution des marchés du Département contenant une clause sociale.

9 groupements de commandes entre collectivités (CD67, Région, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération) et avec d'autres structures (SDIS, Collèges, Maison des Adolescents) sont en cours.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Soutien à l'amélioration thermique</b>					
Soutien à la construction ou la réhabilitation des bâtiments d'élevage	Action 2.2.5	Bâtiments non fonctionnels, quelquefois ne répondant pas encore aux normes de conditions de bien être animal ou de stockage des effluents d'élevage  Risque de construction de bâtiments métalliques non intégrés dans le paysage et n'utilisant pas de matériaux renouvelables	Contribuer à la modernisation des bâtiments d'élevage par le biais de subventions aux éleveurs, afin de pérenniser les exploitations agricoles, renforcer leur performance et assurer leur rôle de gestion équilibrée des territoires (maintien des surfaces en herbe, lutte contre l'érosion, circuits courts ...)	Nb de bâtiments construits ou réhabilités : 13 bâtiments pour 185.374 €	😊

## **B. L'ACTION DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE AU REGARD DES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Energie**

#### *- La Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dans le patrimoine bâti*

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ces économies d'énergies diffuses peuvent être mesurées au travers des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auxquels elles donnent droit. Ainsi, le Département a réalisé entre 2012 et 2013 environ 7 gigawatt-heure (1 gigawatt-heure = 1 000 000 kilowatt-heure) d'économies au travers d'actions sur son propre patrimoine ou au travers de subventions éco-conditionnées sur les 5 dernières années.

Le diagnostic énergétique complet du patrimoine bâti est toujours en cours et fournit déjà des pistes d'amélioration. Les travaux d'économie d'énergie se poursuivent sur le patrimoine départemental.

Ainsi ont été lancés en 2016 des travaux d'isolation de la nef des Dominicains de Haute Alsace à GUEBWILLER, du bâtiment D de la Cité administrative de COLMAR et de l'ancienne Direction Générale située à côté de la Préfecture de COLMAR.

La nouvelle médiathèque d'ALTKIRCH, inaugurée en juin 2016, répond au standard de la Réglementation Thermique 2012 (RT2012) garantissant ainsi une efficacité énergétique du bâtiment.

En 2017, les travaux d'isolation se poursuivront sur le collège de VOLGELSHEIM et seront lancés au Centre médico-social de RIBEAUVILLÉ et sur les logements du collège de DANNEMARIE.

#### *- La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil départemental*

- Le Parc automobile :

Une partie de la flotte automobile du Département fera l'objet, à partir de janvier 2017, d'un renouvellement, avec une réduction de 10% du nombre de véhicules (72 véhicules contre 79). Il prévoit aussi le passage à l'essence, pour 60% d'entre eux qui émettront donc moins de particules fines, cancérigènes, et d'oxydes d'azote que les véhicules diesel.

- Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, la Médiathèque Départementale assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD,...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année.

La Médiathèque Départementale a organisé sa première vente des documents éliminés, permettant ainsi le recyclage de livres et de CD auprès des haut-rhinois. Ces documents servent aussi à enrichir la boîte à livres placée sur le parvis de l'hôtel du département.

Un troisième Médiabus bénéficie d'une rénovation partielle de sa carrosserie pour servir de véhicule de rechange et d'assurer ainsi le service public.

Depuis l'ouverture de la médiathèque départementale du Sundgau, la desserte en Médiabus du sud du département est assurée depuis ALTKIRCH et non plus depuis COLMAR, générant ainsi des économies substantielles en km parcourus.

- *Les plantations d'arbres*

Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la création de vergers (39 créés – 1 971 fruitiers hautes tiges et 3 326 arbustes), leur préservation (24 opérations de plantation – 955 fruitiers et 536 arbustes), la plantation de haies (988 arbres et 9 496 arbustes), les commandes groupées de fruitiers et d'arbustes (35 opérations pour 4 983 fruitiers et 15 923 arbustes distribués). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 45 500 fruitiers hautes tiges et 12 500 arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine depuis 2001.

De même, environ 5 000 arbres ont été plantés en 2016 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 19 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges, ainsi que 800 km de ripisylve et 665 ha de forêts certifiées. Dans les forêts départementales, la régénération naturelle est systématiquement privilégiée.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Moyens logistiques des services départementaux</b>					
Réduction de la surface des locaux	Action 1.2.2	Les locaux occupés par les services départementaux présentent de grandes disparités dans les niveaux d'équipement liés à la date de la dernière réhabilitation, aux modalités d'accueil du public, aux surfaces disponibles ... Actuellement, environ 60 000 m <sup>2</sup> sont chauffés soit 6 M€/an (nettoyage y compris).	Optimiser la surface des locaux occupés par nos services pour améliorer la qualité de service, réduire les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement.	Numérisation des dossiers de la MDPH : économie de 100 m <sup>2</sup> de locaux d'archives...  Nouvelle antenne de Dannemarie selon nouvelles normes	☹
Rationalisation de l'éclairage des bureaux et bâtiments	Action 1.2.3	Les budgets d'éclairage de la collectivité sont très importants or l'intensité lumineuse est souvent trop importante et certains bâtiments restent éclairés toutes les nuits sans nécessité impérieuse.	Réduire l'impact environnemental de l'éclairage  Réduire la facture d'électricité liée à l'éclairage et le coût de maintenance des installations	Les espaces extérieurs ne sont plus éclairés après 23 heures depuis 2009. Actions au fil de l'eau (blocs de secours à LED, détecteurs de lumière ...)	☹
Rationalisation des moyens d'impression	Action 1.2.4	575 équipements d'impression sont connectés au réseau informatique dont 88 photocopieurs. Cet ensemble génère une consommation annuelle de 7,5 millions de feuilles de papier.	Réduire l'impact environnemental des matériels d'impression mais également, avec le projet PRIM'VERT (Politique Responsable de l'Impression) visant l'optimisation de l'impression), mettre en œuvre un véritable système de pilotage et de gouvernance de l'impression	Désignation et cadrage du projet PRIM'VERT. 1 <sup>er</sup> trimestre 2016. Lancement de 2 consultations (la 1 <sup>ère</sup> étant classée sans suite) > CAO en décembre 2016.	☹

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Moyens logistiques des services départementaux</b>					
Parc automobile et cycles	Action 1.2.9	4 millions de km parcourus en 2012 par le parc automobile départemental qui a été amélioré : baisse du nombre global de véhicules, révision à la baisse des types de véhicules, intégration de 16 véhicules électriques. parc de vélos, dont certains sont électriques.	Rendre chaque kilomètre parcouru par le parc automobile plus performant en matière de pollution et de coût	Plan de formation à l'écoconduite resté sans suite.  Abandon confirmé du projet de location de véhicules du CD68 aux agents compte tenu de la complexité du dispositif	
Plan de déplacement de la collectivité	Action 1.2.10	Pour exercer leurs missions, les 2400 agents de la collectivité parcourent annuellement près de 5,5 millions de km, dont 3,65 avec des véhicules de service légers (voitures et fourgons, mais hors engins) et 1,8 avec leurs véhicules personnels. Les véhicules de service consomment environ 420 000 litres de carburant par an, auxquels s'ajoutent les carburants des véhicules personnels.	Développer de nouvelles pratiques afin de favoriser l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture.	Challenge « j'y vais à vélo » = 5 300 km parcourus par les agents du CD68 entre le 6 et le 19 juin  Promotion du covoiturage	
Rationalisation des moyens d'instruction	Action 1.2.12	Les dossiers de demande de subvention transmis chaque année par les structures d'enseignement adhérentes au Schéma Départemental étaient en « version papier » ; l'instruction de ces dossiers, qui comptent chacun de 8 à 12 pages, est lourde, longue et nécessite autant de travail de la part des directeurs qui les complètent de façon manuscrite que de l'agent du Département qui en assure le traitement	L'objectif étant de dématérialiser la gestion et l'instruction de ces subventions, un site collaboratif a été développé par le CD68 afin de permettre la collecte numérique des données nécessaires au calcul des subventions	Campagne de saisie ouverte aux écoles de musique chaque année du 15/10 au 15/12.  Calcul automatique des subventions.	
<b>Gestion des routes et pistes cyclables</b>					
Enrobés tièdes pour les chaussées	Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 20 à 40° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ;  limiter l'empreinte environnementale (GES) ;  Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	Les marchés d'entretien permettent de recourir, dès que cela est techniquement possible, à des enrobés tièdes. 3 700 T ont été mis en œuvre en 2016, soit 7 % de la masse globale.	

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Gestion des routes et pistes cyclables</b>					
Optimiser la consommation des engins de travaux	Action 1.4.4	La consommation annuelle des engins d'entretien routier est d'environ 500 000 litres de gazole, représentant à eux seuls plus de 10 % des GES émis par la collectivité, y compris les bâtiments des collèges.	Préserver les ressources naturelles Diminuer les émissions de GES	Remplacement d'anciens véhicules énergivores (2 camions d'occasion récents motorisés en EURO 5 ou 6)	☹
Réduction de l'éclairage hors agglomération	Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement.  Une réflexion est engagée sur l'utilité de l'éclairage des voies et sur sa véritable plus-value en termes de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage  Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers	4 sites déposés, soit 270 supports pour 360 luminaires  A ce jour, il reste 5 sites éteints (58 candélabres), 14 sites (131 candélabres) encore allumés avec au moins 2 sites à transférer à des tiers  Nombres de candélabres déposés : 270  Nombres de candélabres modernisés : 23 (en 2015), 16 luminaires en LED en 2016, (+ 6 unités pour le passage inférieur à HATSTATT)	☺
<b>Performance énergétique des bâtiments départementaux</b>					
Rénovation des immeubles départementaux	Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux ont été érigés à toutes les périodes. Ils comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents aux normes énergétiques les plus actuelles.  Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES en agissant sur les caractéristiques des immeubles et de leurs équipements de chauffage et de climatisation.  Dégager une priorisation des réhabilitations à mener appuyée sur des temps de retour sur investissement intéressants.  Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Diagnostiques énergétiques de 54 bâtiments réalisés à ce jour.	☹

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Performance énergétique des bâtiments départementaux</b>					
Gestion énergétique des collèges	Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris. Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes.	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électrique  Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie	18 collèges en télégestion  Groupement d'achat électricité depuis le 01/03/2016 (CD68, SDIS68, collèges68).	☹
Sensibilisation des utilisateurs des collèges	Action 1.5.3	Les utilisateurs des collèges, enseignants, personnel de direction et personnel de maintenance TOS ne sont pas suffisamment sensibilisés aux impacts énergétiques de leurs comportements (ouverture des fenêtres des salles de classes mal gérée, coupures et ventilation mal gérées, équipements informatiques non arrêtés... ).	Optimisation du fonctionnement des installations durant l'occupation et gestion rigoureuse de tous les équipements durant l'inoccupation.	Sujet abordé lors des séances d'information au personnel de maintenance TOS  Début de mise en œuvre en 2016	☹
Mutualisation des CEE	Action 1.5.4	Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont un dispositif qui vise à stimuler les opérations diffuses d'isolation des bâtiments et de recours aux énergies renouvelables. Le CD68 (qui a déjà valorisé 45 GWh soit 200 000 € sur la période 2006-2010) propose la mise en place d'un outil de mutualisation des CEE, ainsi qu'un comparateur internet de primes CEE.	Collecter et valoriser plus aisément les CEE du CD68  Mutualiser les CEE des collectivités haut-rhinoises  Permettre aux particuliers et aux collectivités d'estimer la valeur de certaines opérations grâce au site comparateur de CEE	Mutualisation pour le CD68 et les collectivités haut-rhinoises depuis novembre 2015.  33 dossiers rentrés pour un potentiel de recettes de 138 500 € (60 000 € pour le CD68 et 78 500 € pour les communes). Arrêt de l'abonnement Cdnergy en novembre 2016 suite à une chute drastique des cours de CEE.	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales</b>					
Microcentrales hydroélectriques sur les canaux et barrages	Action 4.1	Le Canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages départementaux présentent un potentiel de production d'hydroélectricité à valoriser.	Produire de l'hydroélectricité en régie à partir d'ouvrages départementaux existants et non exploités aujourd'hui à cette fin.	5 turbines mises en service en 2015 et 2016. 2 nouvelles sont en cours d'installation. Etude de potentiel finalisée sur 2 barrages	😊
Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux	Action 4.2	Moins de 4 % des 38 450 m <sup>2</sup> de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1 500 m <sup>2</sup> , ce qui correspond à une puissance estimée à 6 MW et à une production électrique de 6 GWh/an (recette potentielle de 700 000 €/an).	Produire de l'énergie électrique solaire en régie	Etude du potentiel d'équipement photovoltaïque de 26 collèges  6 bâtiments équipés, soit 1 498m <sup>2</sup> de panneaux comme en 2015	😐
Régie simple d'électricité	Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie (panneaux photovoltaïque, turbines hydroélectriques, pompage turbinage...).	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créée en 2014 sous forme de SPIC  En plus des 3 turbines mises en service en 2015, construction de 2 microcentrales à vis d'Archimède fin 2016.  Consultation en cours pour 2 autres et 1 turbine pour 2017	😊
Fermes solaires sur des propriétés départementales	Action 4.4	La collectivité dispose de surfaces (friches industrielles et toitures de bâtiments), qui peuvent convenir à l'installation de fermes solaires sur environ 25 ha.	Proposer à des investisseurs, de telles surfaces pour l'installation de panneaux photovoltaïques	1er appel à projets en janvier 2014 resté infructueux. Négociations en 2016 avec d'autres développeurs pour soumission de projets lors des prochaines CRé (commission de régulation de l'énergie)	😊

## **B.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**

- Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a acquis 1 570 ha de milieux naturels dont notamment 668 ha de forêts qui ont obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council). Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité économique). Ces forêts sont également certifiées « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). Les études et la rédaction du dossier pour le classement de 330 ha en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) des massifs forestiers du Seewand et de la Haute-Bers de la forêt départementale de la Doller, réalisées par l'ONF et l'ADAUHR pour la partie socio-économique, ont été engagées en 2016. Le dossier devrait être finalisé en 2017.

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables ; en 2016, l'actualisation du plan de gestion de l'Entenbad à UNGERSHEIM a été réalisée. Des inventaires et rédaction de plan de gestion ont également été lancés sur les sites d'ALTENACH/SAINT ULRICH, BISEL, AMMERSCHWIHR et TAGOLSHEIM. Des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public ont également été réalisés en 2016 à TAGOLSHEIM, URBES et ROUFFACH-WESTHALTEN. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département se poursuivra en 2017 sur les sites d'ALTENACH/ST ULRICH, ROUFFACH-WESTHALTEN et URBES. Le lancement en 2016 d'une Stratégie Départementale Espace Naturel Sensible permettra, pour les années à venir, de fixer les priorités d'intervention mais également de renforcer la valorisation autour des ENS du Département.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres de Zone de préemption ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique. En 2016, un nouveau périmètre ENS a été mis en place sur la commune de HEIDWILLER et pour 2017, plusieurs zones de préemption ENS devraient voir le jour sur ILLZACH, RIEDISHEIM et BUSCHWILLER notamment.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée depuis 2012 dans la révision de l'inventaire des zones humides remarquables départementales (AERU 1996), étendu aux zones humides ordinaires. L'objectif est d'intégrer ces milieux naturels dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les documents d'urbanisme, afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Près de 10 000 ha de zones humides ont été inventoriés jusqu'à présent, dont 5 000 ha environ ont été cartographiés précisément sur le terrain via des relevés floristiques. Les bassins versants déjà inventoriés sont ceux de la Doller, de la Lauch, de la Fecht et de la Weiss. En 2016, plus de 2 000 ha ont été prospectés à pied et plus de 1 000 ha de zones humides ont été inventoriés (bassin de la Weiss et revisites sur les bassins de la Lauch et de la Doller). En 2017, les bassins versants de la Lièpvrette et de la Thur amont seront prospectés, et à terme tout le département.

- Le patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire des arbres les plus vieux, les plus beaux, les plus grands, les plus insolites... a été réalisé en interne. Une sélection des plus remarquables d'entre eux a permis d'éditer, en 2006, un guide qui vise à sensibiliser le grand public à leur beauté et offre à tout un chacun la possibilité d'aller les découvrir. Une réédition fortement enrichie a été publiée en fin 2011 et rencontre un franc succès en librairie. A ce jour plus de 2.800 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus ;
- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN (560 arbres et 1870 arbustes plantés en 2016) ;
- une gestion fine des 17 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi afin de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Un inventaire complémentaire a été réalisé pour les arbres plantés dans les échangeurs, carrefours et aires de repos des routes départementales recensant 2 700 sujets.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (le prochain couvrira la période 2017-2021) organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les agences routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré dispose d'un plan de gestion quinquennal programmant les travaux d'entretien et le contrôle sanitaire des arbres (au total 400 arbres par an). Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers.

Concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (ripisylve) du Haut-Rhin, le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières. Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2013 et est restitué sous la forme d'une base de données géographique consultable sur le site [www.infogeo68.fr](http://www.infogeo68.fr) ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau qui cofinance cet inventaire départemental soutient également la rédaction des plans de gestion élaborés par le Département, puis les programmes d'action dans le cadre des programmes ABERZH (Aide au Bon Entretien des Rivières et des Zones Humides). 2 plans de gestion sont en place ; les autres devraient être produits d'ici 2018.

- Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (élevage), du Grand Tétràs (travaux sylvicoles pro-Tétràs, communication), de la cigogne et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 19 km d'installation temporaire sur 24 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action a permis le sauvetage de plus de 51 000 batraciens en 2016.

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du Castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau et l'espèce, bien que classée « vulnérable » par l'UICN, est aujourd'hui stabilisée en Alsace.

Les efforts d'alevinage, ainsi que les travaux de génie hydraulique (passes à poissons) ont permis au Saumon atlantique de recoloniser certaines de nos rivières ; la première observation de saumon adulte remontant a été faite sur la Fecht en 2011, depuis les observations se multiplient. L'espèce reste cependant classée « en danger critique » du fait de la modestie de ses effectifs.

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été. La DRT intervient également en fauchant les accotements de 150 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

En 2009, a été lancée une opération expérimentale de création de prairies naturelles dans certains échangeurs routiers départementaux. Cinq surfaces-tests de 20 ares chacune, auparavant occupées par une pelouse banale de graminées, ont été labourées et semées d'un mélange de 50 espèces de plantes à fleurs (annuelles, bisannuelles et vivaces) accompagné de 5 espèces différentes de graminées, correspondant à la composition floristique d'une prairie naturelle d'Alsace. Le développement des plantes et leur fleurissement ont atteint un résultat optimal dès la deuxième année d'essai (2010) et présente actuellement une floraison prairiale variée et multicolore. La réussite de ces placettes-tests a permis d'étendre la réalisation de ce type de prairie fleurie dans les dépendances de nouveaux projets routiers (ex : déviation d'ASPACH en 2015, échangeur RD18bis – A35 et terre plein de giratoires de la rocade Ouest de COLMAR en 2016) et de contribuer valablement à un enrichissement de la flore des dépendances routières, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

En 2016 a été élaboré un nouveau plan de viabilité hivernale pour réduire le salage des routes départementales. Ce plan est entré en application dès cet hiver.

• **Des outils de « communication environnementale »**

Afin de promouvoir et de contribuer à la protection du patrimoine naturel de notre région, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 14 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'engagent sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels, ...), et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources, ...).

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CD Rom, sites Internet des collectivités, ...

Par ailleurs, les dernières réalisations spécifiques (2016) sont :

- les plaquettes et affiches sur les gestes de prévention vis-à-vis des moustiques, document édités en français et en allemand.
- La refonte de la page « arbres remarquables du Haut-Rhin » sur INFOGEO68 ;
- La mise en ligne des circuits pédestres et cyclotouristiques « arbres remarquables (Jura Alsacien et Vignoble) ;
- La participation au concours national « arbre de l'année » lancé par la revue Terre sauvage

L'ensemble des documents produits est présenté sur le site Internet du Département, ce qui permet d'en assurer une diffusion régulière et ciblée. L'accent est aujourd'hui mis sur les autres supports media : QRcodes / appli. Smartphone / ....

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Gestion des routes et des pistes cyclables</b>					
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES	Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; objectifs : desserte adaptée des territoires et sécurité. Les travaux d'aménagement de ce réseau génèrent une part importante d'émissions de GES à diminuer par des choix de conception et de techniques appropriés.	Diminuer les émissions de GES et les prélèvements de ressources (foncier et matériaux) pour préserver l'environnement.	présentation de l'éco-comparateur ECORCE du CEREMA au printemps 2016 - adoption du nouveau référentiel routier en fin d'année	

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Gestion des routes et des pistes cyclables</b>					
Introduction d'agrégats dans les enrobés	Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats (fraisas issus du chantier lui-même ou de chantiers précédents) est aujourd'hui maîtrisée et permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume  Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux	10% à 30% d'agrégats sont incorporés dans les enrobés.  La proportion d'agrégats incorporés dans de nouvelles couches est de 17% sur le programme de renouvellement des couches de roulement. (22% en 2015)	😊
Optimiser la viabilité hivernale	Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées les jours où les conditions météorologiques le nécessitent. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable Réduire les quantités de sels  Limiter les consommations de carburant des engins	Utilisation d'un sel plus dur et de meilleure qualité pour diminuer le dosage et la quantité utilisée  Diminution du salage des routes	😐
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries	Action 1.4.7	Réseau de RD d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 150 km, avec comme objectifs une desserte fine des territoires et la sécurité des déplacements. L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Diminution de 30 % du temps de travail consacré au fauchage mécanique des accotements constatée depuis 2013 semblant s'inscrire dans la durée.  Mise en valeur des abords routiers : 20 à 50 % de couleurs de floraison selon les sites  Augmentation du nombre d'espèces : 67 à 135 % d'espèces végétales en plus selon les endroits	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Gestion des routes et des pistes cyclables</b>					
Prairies naturelles dans certains échangeurs	Action 1.4.8	<p>Les dépendances vertes du réseau routier départemental (délaissés d'échangeurs, terre-pleins centraux de giratoire, aires de repos ...) représentent une importante surface en herbe, qui induit des tontes régulières.</p> <p>Il est possible de substituer la couverture végétale actuelle, constituée essentiellement de graminées, par des plantes prairiales (annuelles, bisannuelles et vivaces), dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an.</p>	<p>Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps</p> <p>Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales</p> <p>Augmenter la biodiversité de la flore et de la microfaune</p>	<p>8 sites depuis 2009 soit 10 000 m<sup>2</sup> gérés en prairie.</p> <p>En 2016, enherbement prairial sur 5 000 m<sup>2</sup> dans les délaissés de l'échangeur RD18bis - A35 pour 6 420 € à NIEDERENTZEN</p> <p>Repérage de nouveaux sites potentiels pour 2017 (2 000 m<sup>2</sup> au Sud de ROUFFACH)</p>	☺
<b>Préserver les ressources naturelles</b>					
Ilots de sénescence dans les forêts départementales	Action 3.1.4	<p>Le carbone est au cœur des discussions internationales sur l'effet de serre et le changement climatique. Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.</p>	<p>La forêt permet un stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse. Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.</p>	<p>62,5 ha (soit 58,3 % de la superficie totale) classés en « naturalité » dans la forêt du Schrankenfels (PAF approuvé en 2016)</p>	☺
<b>Réguler les débits des rivières</b>					
Entretien et optimiser la gestion des barrages réservoirs	Action 3.2.1	<p>Les 10 barrages réservoirs départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.</p>	<p>Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux</p>	<p>Outils de gestion prévisionnelle des ouvrages opérationnels, calés, ajustés en continu.</p>	☺
Entretien des barrages-réservoirs et optimiser leur gestion	Action 3.3.2	<p>Grâce aux 10 barrages réservoirs situés dans le massif vosgien, le CD68 adapte leur gestion pour réduire l'effet du dérèglement climatique sur les pointes de crues (stockage de la fonte des neiges ou des excès de hautes eaux) et les étiages (stockage/restockage puis restitution mesurée et appropriée d'une partie du volume d'eau retenu).</p>	<p>Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie avec les barrages départementaux, en optimisant par bassin versant les réserves d'eau par des lâchers contrôlés, adaptés aux conditions atmosphériques et hydrologiques, tout en préservant au mieux les usages de manière à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau.</p>	<p>Nouvelles consignes de gestion du barrage de KRUTH validée en 2015 et intégrant les modèles de prévision dynamique.</p>	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Protéger les populations des risques d'inondation</b>					
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise	Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivières pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision plus performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance car le changement climatique se traduira par des événements extrêmes plus fréquents, ce qui impliquera un plus grand nombre de crues dans les années à venir.	Amélioration du système de sécurisation de l'accessibilité des sites de mesure, et renforcement technologique des stations stratégiques.  Amélioration de la communication via le site internet.  De nouveaux tronçons de cours d'eau sont en cours de modélisation.	

### **B.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres**

Le programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » initié en 2014 par la DRHCI a permis au cours de l'année 2016, d'accompagner plus de 1 200 agents autour des thèmes suivants :

- Culture managériale (parcours de formation à destination des primo-encadrants ; coaching ; autres formations à la carte telles que manager des personnalités difficiles) ;
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) : supervision, groupes d'analyse de la pratique pour les secrétaires médico-sociales, formations « prévention des violences institutionnelles », formation préalable obligatoire des assistants et conseillers de prévention...
- Formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et Ateliers Plaisirs à la cantine : Atelier chefs et seconds de cuisine
- Risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien
- Transition écologique et énergies renouvelables, perfectionnement à l'identification des plantes menacées du Haut-Rhin...

Au total, ce sont ainsi plus de 2 000 journées de formation qui ont été dispensées pour renforcer la culture commune autour de cette démarche par définition transverse à tous les services de la collectivité.

Courant 2016, des réunions de travail autour du projet « formation à l'éco conduite » ont été organisées en vue de redéfinir le projet et de pouvoir envisager, le cas échéant, de le mettre en œuvre courant 2017.

### **B.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**

Le Conseil départemental du Haut-Rhin fait montre d'une forte volonté de solidarité en s'investissant dans l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires

scolaires (au nombre de 160), de Contrats d'insertion – Emploi d'Avenir et CUI (au nombre de 33) ainsi que de contrats d'apprentissage (2).

### **B.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Le Département du Haut-Rhin, à travers notamment la démarche GERPLAN et la politique Massif Vosgien, soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

Cet appui concerne d'abord les agriculteurs afin qu'ils puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits. A ce titre, le Département cofinance des projets de meilleure accessibilité aux fermes, de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, de création de sites Internet de mise en relation entre producteurs et consommateurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans, AMAP, etc.

Parallèlement, des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité ont été déployées.

Concernant le grand public : accompagnement des communautés de communes, des communes et des agriculteurs dans la réalisation de plaquettes recensant les producteurs en vente directe, dans la promotion des marchés paysans, AMAP, magasins collectifs, dans l'organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ; rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois ; développement par le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace du site [www.maferme68.fr](http://www.maferme68.fr) afin d'informer les habitants de l'offre locale.

Concernant les agents départementaux : articles dans Passerelle, le journal interne du Département ; jeu concours "Un fruit, un légume, une saison ®", en partenariat avec l'Interprofession des Fruits et légumes d'Alsace (IFLA) ; dégustation de produits locaux (pommes, miel) ; livraison sur leur lieu de travail de fruits et légumes bios locaux, de fromages de chèvre bios locaux et de viande provenant du Sundgau et de Thur/Doller.

Depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté sur les collèges, dont le Département a la compétence. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont lancées, comme :

- l'approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir départemental ;
- l'opération « Un fruit, un légume, une saison ® » en partenariat avec l'IFLA, la DRAAF, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, mettant en avant les cuisiniers et leur savoir-faire autour de l'élaboration d'un plat à base d'un fruit et d'un légume produits localement et de saison ;
- l'opération « Je mange local, c'est trop génial », testée depuis 2011 sur le secteur d'Ottmarsheim et étendue depuis début 2015 à tout le territoire haut-rhinois ; l'objectif est d'amener les collèges à élaborer le plus souvent possible des menus à base de produits locaux et donc à mettre en relation cuisiniers et producteurs, tout en y associant les collectivités locales ;
- des animations contre le gaspillage alimentaire menées lors des repas des collégiens ;
- la formation "plaisir à la cantine" à destination des équipes de cuisine, alliant nutrition et plaisir de la table, tout en respectant le cadre réglementaire.

2016 a vu le lancement d'ApproAlsace ([www.approalsace.fr](http://www.approalsace.fr)), plateforme de mise en relation directe entre producteurs et restaurateurs à l'échelle de l'Alsace, gérée par la chambre d'agriculture d'Alsace et fruit des expérimentations et collaborations évoquées ci-dessus. Elle est ouverte à la restauration collective publique et commerciale.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Actions en lien avec les territoires de Vie</b>					
Sensibilisation à la consommation de produits issus de l'agriculture locale	Action 2.1.5	La démarche GERPLAN menée depuis 2000 par le Département vise à maintenir des paysages et un cadre de vie de qualité, ainsi qu'une agriculture de proximité viable économiquement. La vente directe de produits par les agriculteurs répond à ces objectifs, d'où son soutien, la recherche de débouchés et la sensibilisation menée auprès de différents publics.	Faire prendre conscience aux consommateurs de l'intérêt de manger local et développer ainsi le tissu économique afférent	Opération « Je mange local, c'est génial » 3 fois/an auprès des collègues  Opération « Un fruit, un légume, une saison ® » 1 fois/an auprès des collègues  Lancement d'ApproAlsace pour approvisionner la restauration collective en produits locaux	😊
<b>Transition énergétique dans les politiques départementales</b>					
Sensibilisation de la collectivité aux éco-gestes	Action 1.1.1	L'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et le climat se mesure aussi par les coûts de fonctionnement courants (papier, téléphone...). L'attitude de chaque agent compte et le changement des comportements doit être encouragé.	Faire mieux connaître à chaque agent les incidences sur l'environnement, ainsi que sur les budgets de fonctionnement, de ses usages logistiques (téléphone, éclairage, impression, tri des déchets...) pour l'inciter à plus de responsabilité et de sobriété.	Communication interne sur :  Semaine « réduction des déchets »  Bonnes pratiques de l'impression	😊
Formation adaptée des cadres	Action 1.1.2	Le concept d'économie circulaire est encore récent. Cette approche constitue une réponse tant à la rarefaction des moyens qu'à l'utilisation des ressources locales (humaines, matériaux ...).  La transversalité des approches et le partage des informations sont des facilitateurs évidents concourant à une telle approche.	Former de manière adaptée les cadres pour contribuer à l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des actions départementales, quels qu'en soient les champs (grands projets d'infrastructures, services à la population ...).	Plus de 2000 journées de formation et plus de 1200 agents formés	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Transition énergétique dans les politiques départementales</b>					
Achats éco-responsables et commande publique	Action 1.1.3	La réglementation relative aux marchés publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte les objectifs de développement durable dès la définition de leur besoin. Ainsi, outre le volet économique, les aspects sociaux et environnementaux doivent être pris en compte dans les achats du Département. Cela s'inscrit à la fois dans une démarche de préservation de l'environnement, ainsi que dans la continuité de la compétence en matière sociale du Conseil départemental notamment sur le volet insertion. Une mutualisation des achats plus efficace est systématiquement recherchée entre les services de la collectivité et avec d'autres structures via les groupements de commande.	Utilisation de la commande publique comme levier à l'insertion professionnelle des publics prioritaires à l'emploi  Réduction des impacts environnementaux  Baisse de coûts pour la collectivité	29% des marchés suivis par le SCP ont intégré au moins une clause environnementale.  Les clauses sociales intégrées dans les marchés ont permis de valoriser 5 779,75 h d'insertion effectuées par des publics prioritaires à l'emploi, dont la moitié sont bénéficiaires du RSA.  Dématérialisation de la transmission des marchés au contrôle de légalité, ainsi qu'à la paierie via le logiciel CORIOLIS (en cours).  9 groupements de commandes en cours.	☺
Suivi permanent du programme opérationnel	Action 1.1.5	La démarche « Transition Énergétique » se voulant transversale à l'ensemble des activités du CD68 et portant sur une durée de 7 ans, doit être accompagnée d'une animation de projet rigoureuse pour entretenir la motivation de tous les intervenants.	Entretenir la dynamique de la démarche par un suivi régulier et en partageant les avancées	Poursuite de la montée en charge de la Mission Planètes 68  Fin 2016 : 3 <sup>ème</sup> bilan annuel  Organisation d'un COPII début 2017	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2016	Etat
<b>Transition énergétique dans les politiques départementales</b>					
Comportement citoyen dans l'exercice professionnel relevant de la responsabilité de chaque agent	Action 1.2.1	Les actions mises en œuvre pour optimiser la sobriété de la collectivité ne peuvent suffire à lutter contre certains comportements individuels. Des gains ne pourront être obtenus que par la responsabilisation de chaque agent et sa contribution à l'effort collectif.	Inciter chaque agent à sa propre responsabilité citoyenne  Réduire l'impact environnemental des usages quotidiens  Prévenir les dégradations du patrimoine départemental	Incitation à des usages plus respectueux de l'environnement : réduction du nombre d'impressions, usage de papier recyclé notamment pour le Haut-Rhin Magazine, tri sélectif, etc.	☺

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN